



Renoncer à une soulte au profit de son frère

Par **zig**, le **13/05/2014** à **20:12**

Mon frère envisage, pour services rendus (m'être occupé de notre mère jusqu'à son récent décès) de me laisser hériter un terrain sans réclamer de soulte. La notaire que nous avons vue semble dire que ce n'est pas possible. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point ? La seule solution semblerait être une donation de mon frère en ma faveur (le terrain est estimé à 15000€ dans sa totalité) mais dans ce cas là ...frais de notaire je suppose !! N'est-il pas possible de simplement rajouter aux documents de la succession le fait que mon frère renonce à ce terrain à mon profit ?
merci d'avance pour votre réponse.